

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 01-01/2023**

Date de convocation : 6 janvier 2023

Date d'affichage : 6 janvier 2023

Objet : Décision modificative n°6 M14 pour 2022

L'an deux mil vingt-trois et le dix janvier à 20 heures 15,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint Michel sur Savasse, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

Présents : Pierre COLOMB - Carole MOTTUEL - Sébastien RUAZ - Anne-Lise CALABRIN - Jérôme MALORON - Virginie TARDY - Frédéric BERNE - Pierre FERRIER - Ghislaine BARTHELON - Séverine CAPOGNA.

Absents : Sébastien CARMET - Audrey MORGANTINI - Jérôme GUILLOUD - Annabelle MORILLAS

Procuration : Sébastien CARMET à Pierre COLOMB, Audrey MORGANTINI à Carole MOTTUEL, Annabelle MORILLAS à Séverine CAPOGNA

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

Vu le budget primitif 2022,

Considérant qu'un réajustement du budget est nécessaire car suite au montant exceptionnellement élevé de participation au financement du service instructeur (ADS) par rapport au prévisionnel en 2022, il manque des crédits pour subventionner le budget annexe M4 Régie de chaleur comme cela avait été prévu initialement lors du vote du budget primitif

Il est donc nécessaire d'ajuster les crédits aux comptes concernés :

Dépenses de fonctionnement			
657351 GFP de rattachement	+ 2 800 €	6413 Personnel non titulaire	- 2 800 €
TOTAL	+ 2 800 €	TOTAL	- 2 800 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la décision modificative n°6 telle que présentée.

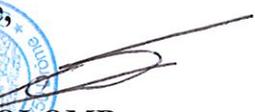
AUTORISE le Maire à réaliser toutes les diligences nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Saint Michel sur Savasse, le 11 janvier 2023

Le Maire,


Pierre COLOMB